

le plus tôt possible nos tarifs afin de mettre l'accord du GATT en application. Il est évident que certaines industries devront apporter de très importantes modifications pour s'adapter à ces changements. J'admets que ces changements se feront par étape au cours d'une période d'une durée maximale de huit ans.

Le Parlement devrait entreprendre le plus tôt possible l'examen de ces modifications. Dans ce processus, il s'impose que le gouvernement présente à la Chambre, en même temps que les mesures en vue de l'adoption des modifications découlant des négociations du GATT, des mesures pour faciliter l'adaptation visant non seulement l'industrie touchée par ces changements tarifaires, mais aussi les travailleurs dans cette industrie, pour leur permettre de s'y adapter.

Il est des plus important que ces mesures pour faciliter l'adaptation non seulement fournissent une aide financière aux industries pour leur permettre de renouveler leur outillage et leur matériel, et peut-être même de changer plus ou moins l'orientation de leur principale activité, mais également, et au même degré, qu'elles aident le personnel mis en disponibilité pour un certain temps à se réorienter de façon à profiter des nouvelles possibilités qui s'offrent à eux.

Il arrive trop souvent que des mesures destinées à permettre à notre industrie de s'adapter aux changements survenus dans l'économie par suite des négociations tarifaires, ne tiennent pas suffisamment compte des travailleurs et veillent surtout aux intérêts de l'industrie. Il est des plus importants que le ministre, en terminant ce débat, ou devant le comité plénier, nous indique avant tout la date à laquelle il a l'intention de nous présenter des mesures destinées à mettre en œuvre les accords découlant des dernières négociations du GATT. Il est également important de prévoir des programmes pour faciliter d'adaptation, à l'intention à la fois des travailleurs et des industries visées par ces changements tarifaires.

J'aimerais également proposer au ministre à cet égard de s'inspirer du précédent établi au cours de l'examen par le Parlement des résultats des dernières négociations du GATT, il y a une dizaine d'années. A cette époque, la Chambre avait convenu de renvoyer l'objet du projet de loi visant l'adoption de résultats des négociations du GATT au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, pour lui permettre d'accorder des audiences publiques. A ce moment-là, les membres du comité pouvaient interroger non seulement le ministre et ses collaborateurs, mais également les représentants de l'industrie et des travailleurs touchés par ces changements tarifaires.

Au fait, quand il s'agit d'examiner les modifications apportées à nos lois fiscales, que ce soient des modifications de l'impôt sur le revenu, aux tarifs douaniers ou aux taxes de vente, il conviendrait de confier cet examen détaillé au comité permanent compétent plutôt qu'au comité plénier. Nous pourrions entendre directement les personnes touchées par les modifications fiscales proposées, le point de vue des spécialistes en dehors du secteur gouvernemental et nous pourrions interroger directement non seulement le ministre mais aussi les fonctionnaires qui le conseillent. Nous pourrions le faire dans une certaine mesure tout au moins. Alors qu'à peu près tous les autres bills sont étudiés en comité permanent, la seule exception étant les bills d'application des résolutions budgétaires, on pourrait penser que c'est vraiment une façon bien maladroite

Tarif des douanes

d'organiser les travaux parlementaires. S'il existe un bill qui mérite d'être étudié dans un comité permanent plutôt qu'au comité plénier—la Chambre prétendant être un comité—c'est bien un bill destiné à modifier notre législation fiscale.

• (1610)

En terminant, je répète encore une fois que l'opposant officielle n'a pas l'intention de prolonger indûment le débat sur ce bill modifiant les tarifs douaniers qui fait suite à une motion des voies et moyens présentée avant les dernières élections. En comité plénier nous poserons des questions précises à propos des détails du bill.

Nous demanderons en particulier des explications plus détaillées, qu'il ne convient pas de donner à l'étape de la deuxième lecture, pour savoir exactement en quoi diffèrent ce bill et la motion de voies et moyens présentée avant les élections, mais notre objectif est essentiellement de donner au gouvernement toutes les occasions voulues de présenter son propre budget dès que possible, pour que nous puissions encore une fois prouver à la population du Canada qu'en dépit de leurs promesses pendant la dernière campagne électorale, les conservateurs sont dépourvus d'idées nouvelles ou meilleures quand il s'agit effectivement de régler les problèmes du pays.

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, c'est avec une certaine hésitation que j'ai accepté d'être le premier représentant de mon parti à prendre la parole à propos de cette mesure, car ce n'est pas un sujet que je connais très bien personnellement, mais après avoir écouté les deux autres discours, mes craintes se sont en quelque sorte dissipées devant l'expérience.

On peut poser un certain nombre de questions au sujet du tarif des douanes. Je regrette que le ministre ait décidé de s'en aller juste au moment où j'avais des questions à lui poser.

Indépendamment de ces mesures, je pense que la position générale du gouvernement en matière d'échanges n'est pas claire. Je n'ai qu'à signaler au ministre deux déclarations qu'il a faites au cours des quatre ou cinq derniers mois et qui me paraissent contradictoires. Dans sa première déclaration à propos du commerce et des objectifs du gouvernement, le ministre a dit qu'il pensait qu'il serait bon que nous ayons un débat productif sur le libre-échange. D'après les extraits que l'on a publiés un peu partout à l'époque, il semble que le ministre était personnellement en faveur du libre-échange avec les États-Unis, comme une autre solution possible pour le Canada et qu'il pensait que nous devrions nous orienter dans cette voie.

Dans sa deuxième déclaration, qu'il a faite à la Chambre, le ministre a dit que, bien au contraire, il se préoccupait désormais de notre mode d'échanges avec les États-Unis et tous les autres pays. La question le préoccupait à tel point qu'il était en train d'examiner diverses politiques grâce auxquelles le Canada pourrait acquérir une plus grande indépendance nationale, car il semblait nous donner raison et croire comme nous qu'il était impossible de résoudre les problèmes sous-jacents à la situation du dollar et des taux d'intérêt avant d'avoir réglé la question de notre balance commerciale au titre des marchandises et de l'ensemble de nos liens économiques avec les États-Unis, en ce qui concerne, par exemple, le tourisme, le déficit du compte courant, les investissements étrangers, les taux d'intérêt et les dividendes qui sortent du pays à un rythme accéléré.